



Deux ordonnances pénales de deux tribunaux différents pour la même infraction?

Par **Valentin V**, le **09/09/2020** à **13:46**

Bonjour,

Je voudrais vous poser une simple question.

Lors d'une infraction délictuelle de ma part il y a deux ans, j'ai été jugé au mois de juillet au tribunal judiciaire de Strasbourg. Il s'en est suivi un procès verbal de proposition de composition pénale que j'ai accepté. C'était il y a deux mois, les modalités étant une amende et une obligation de stage de prévention routière.

Aujourd'hui je reçois une notification d'ordonnance pénale ainsi que l'ordonnance pénale, pour la même infraction, mais de la part du tribunal judiciaire de Valence. Les modalités sont différentes avec une amende moins importante, une obligation de stage de prévention routière et une suspension de permis.

Est-ce une procédure normale?

Est-ce que cela signifie que je dois repayer une amende et refaire le stage? Que dois-je faire de mon permis du coup vu que le juge du tribunal de Strasbourg a estimé que je pouvais le garder?

Si vous pouviez m'éclairer, j'apprécierais grandement tous conseils ou éclaircissement.

Cordialement,

Vuidar V.

Par **Valentin V**, le **09/09/2020** à **14:39**

Merci pour votre réponse.

Absolument pas il s'agit bien de la même infraction. Même date, même lieu, même infraction, numéro de procès verbal de la gendarmerie identique sur les deux ordonnances.

Je ne posterai pas les documents attestant de mes dires sur un forum publique, car ils contiennent des informations personnelles (adresse, etc...). Mais au besoin je peux

évidemment les fournir en floutant les données sensibles.

Devrais-je prendre contact avec le tribunal Judiciaire de Valence pour leur notifié que j'ai déjà été jugé à Strasbourg?

Par **Valentin V**, le **09/09/2020** à **15:02**

Merci pour cet éclaircissement.

Je vais suivre votre conseil et m'enquérir de cette opposition en la justifiant avec les documents de la décision rendue par le tribunal de Strasbourg.

Une grand merci d'avoir pris le temps de me répondre et de m'avoir expliqué cela.